Sociologie des institutions. Ali Dabouz Fiche de cours n°12 Avril2020

**Le vote, un choix démocratique**

**Introduction** : le vote est un choix démocratique, qui permet à chaque citoyen d’exprimer sa volonté. C’est un acte délibéré qui convient à une personne majeure dont l’objectif est, de voter ou de s’abstenir. Le droit de voter est un acte politique garanti par la loi, tout comme le fait de ne pas voter. Le vote sur le plan sociologique est un devoir de citoyen, qui par sa conscience participe à la vie publique et aux affaires sociales de la cité. Enfin, sur le plan institutionnel le vote est une expression de citoyenneté, et de droit légitime.

**La sociologie du vote :** historiquement, la sociologie du vote s'est penchée sur l'étude des déterminants sociologiques de l'orientation des votes et des sympathies politiques.

Parmi une série de déterminants, on cite :

* **Le statut social** : des citoyens et acteurs sociaux. Cela correspond socialement à la profession des électeurs, à leurs revenus, à leur patrimoine de famille, et à leurs traditions familiales. Les électeurs sont alors identifiés selon leurs catégories sociales, d’où l’apparition dans les grandes villes du vote des élites sociales. S’ajoute à cela le vote de la femme, présente en force dans la société.
* **La religion** : les attaches religieuses ont à leur tour un rapport étroit avec les pratiques électorales. L’exemple des croyants musulmans en Algérie, et en Iran est édifiant, à plus d’un titre. Dans ces deux nations, les foules des partis islamistes sont suffisamment galvanisées pour la chose électorale, et sont prêtes aux sacrifices au profit du parti. Pour la religion, l'indicateur principal est la fréquence de l'assistance aux offices, des fidèles aux mosquées pour entendre des discours religieux et partisans.
* **L'âge ou le genre :** il en ressort que la tendance des femmes à voter un peu plus dans les villes que dans les régions reculées de l’Algérie, ne fait pas le poids sur la scène politique nationale, à cause de la domination du vote masculin. Les hommes durant les dernières décennies ont vite accepté le vote des femmes, qui dénote d’une mutation profonde dans les habitudes sociales et culturelles des algériens. L’âge requis pour les deux sexes pour voter en Algérie, est de 18ans. Le seul fait positif à signaler dans notre pays, est le droit de voter sans distinction du genre. C’est-à-dire garantir «l’égalité électorale» à tous les citoyens algériens.
* **Le lieu de résidence** : certains pensent qu’il peut y’avoir un rapport entre les citoyens et leur lieu de résidence. Ainsi, disent-ils que l’opinion publique, que les tendances sociales et les choix structurés, naissent dans un environnement où les mêmes habitudes sociales et culturelles, se mêlent à l’histoire commune de la communauté, (village, cité, localité, région etc.).
* **Les citoyens libres** : correspond à tous électeurs classés suivant le langage de la sphère politique comme, une forte masse électorale ; composés d’hommes «libres, non partisans, non influencés et silencieux», mais très convoités dans la société, pendant les élections. Cette catégorie d’électeurs est toujours ‘‘abstentionniste’’, ne semble pas influencée par les programmes politiques des candidats qui n’arrivent pas à convaincre les partisans d’abord, et puis, par la suite des non électeurs.

De l’autre côté, la recherche ne s’arrête pas, et les chercheurs qui s’intéressent au phénomène électorale démontrent que les citoyens-électeurs continuent d'être déterminés socialement, notamment par leur religion, leur [catégorie socio-professionnelle](https://fr.wikipedia.org/wiki/Professions_et_cat%C3%A9gories_socioprofessionnelles_en_France) et leur statut (Nonna Mayer), leur génération, leur patrimoine ou leur région.

**L'abstention** : est un autre phénomène, qui ressurgit à chaque rendez-vous électoral, le cas des élections présidentielles du 12/12/2019, en Algérie est un bel exemple. Le taux d’abstention a atteint les 60%.Cette montée de l'[abstention](https://fr.wikipedia.org/wiki/Abstention) est une première dans le pays, dans la mesure où toutes les régions ou presque n’ont pas voté. Dans les sociétés [démocratiques](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mocratie)  la sociologie du vote s’est penchée non seulement, sur l’étude des raisons de la participation au vote, mais aussi, sur la raisons de l’abstention massive des citoyens. Il faut signaler aussi, que dans les pays aux traditions démocratiques le jeu politique est animé par des partis politiques, qui s’efforcent de présenter leurs programmes d’action.

Faute d’ambition et en l’absence d’hommes politiques d’envergure internationale, les citoyens en Algérie, s'abstiennent d'aller voter. Et, en raison des programmes électoraux faibles, ne répondant pas aux aspirations des citoyens, les sentiments qui nourrissent la volonté d’aller voter se meurent.

Par ailleurs, les compétences en matière politique et économique, des prétendants à la magistrature suprême s’étiolent et deviennent monnaie rare. Les femmes et les hommes, montent sur scène, comme figurines pour le plaisir du pouvoir en place, qui se rende compte que les candidats prétendants à sa succession ne font pas le poids pour le détrôner.

Le constat de l'abstention ne doit donc pas conduire à culpabiliser les électeurs, jugés « désintéressés », étant donné que le phénomène, en Algérie, résulte de deux facteurs : à savoir l’absence de démocratie, et de traditions politiques pacifiques à l’accession au pouvoir. Il résulte également, du refus de l’alternance au pouvoir, spolié au peuple depuis l’indépendance du pays.

**La citoyenneté par l'acte de voter** : la construction sociale de la citoyenneté prend effet au moment où l’individu réclame son droit, et le fait savoir par tous les moyens légaux. La carte de vote est, à cet effet, le passe-droit à cette citoyenneté, étant donné qu’elle offre à l’individu se trouvant en règle avec la loi, le droit de voter. L’absence de ce droit chez un autre individu, résulte d’une procédure judiciaire, le privant du droit de vote et autres droits civiques. Ce droit est aussi attribué aux individus nés dans la commune, et aux résidents de longues durées sur le sol de la commune. Il est enfin, attribué aux individus ayant acquis la nationalité du pays d’accueil. Enfin, disons que la citoyenneté n’est pas un privilège mais un droit acquis, le même constat peut être fait du droit de voter. Alors, préservons ses droits pour le bien de tous.

Q s n1 : justifiez votre choix de « voter » ou de « s’abstenir », lors des élections du 12/12 /2019?

Q s n 2 : comment vous vivez votre citoyenneté entre le droit et le devoir ?

Chargé de cours : Ali Dabouz E-mail: ali.dabouz@univ-bejaia.dz

Sources :

1. Boy Daniel et Mayer Nonna (dir.), 1997, l’électeur à sa raison, presse de sciences po.
2. Laveau Georges, 1991, « l’électeur devient-il individualiste ?», dans sur l’individualisme, p. Birnbaum et j. Leca (dir.), presse de sciences po.
3. Mayer Nonna, 2000 les modèles explicatifs du vote, L’Harmattan.
4. Offerlé Michel, 2004, sociologie de la vie politique française, La découverte, coll. « Repères ».
5. Parodi Jean- Luc, 2003, institutions et vie politiques, La documentation française, 3e édit.
6. Ysmal Colette, 1990, Le comportement électoral des français, La Découverte, coll. »repères ».